

SERVICE DE GARDE



RÉGIE INTERNE

1. HORAIRE

Les heures d'ouverture du service de garde sont de 7:00 le matin à 17:30 du lundi au vendredi.

1.1 Arrivée et départ

Nous demandons que les enfants arrivent avant 8:45 pour le bon fonctionnement des activités. La collation est servie entre 8:45 et 9:00. Le diner est servi à 11:00 et la collation de l'après-midi à 15:00.

Les départs en cour de journée doivent se faire avant 12:15 pour ne pas déranger la sieste et après 15:00.

2. POLITIQUES ADMINISTRATIVES

2.1 Tarification

Le coût est de 35\$ par jour pour les enfants de moins de 5 ans. Pour les enfants d'âge scolaire, pour la période du matin et de la fin de journée, le coût est de 3\$ et 4\$. Pour les journées pédagogiques, les frais sont de 20\$. Les déjeuners sont servis avant 7:30 au coût de 2\$. Pour les sporadiques, 20\$ la demi-journée ou 6\$ de l'heure (durant les heures d'ouverture).

2.2 Frais de retard (ou ouverture plus tôt)

Des frais de 5\$ par 15 minutes de retard vous seront facturés par enfant. L'heure sera prise sur l'horloge de la grande salle.

2.3 Modalités de paiement

Les frais de garde sont payables à chaque semaine par chèque au nom de la municipalité de Saint-Philémon, par virement bancaire ou par carte de débit au bureau municipal. Advenant un grand nombre de retards de paiements, le service de garde a le droit de refuser un enfant.

2.4 Reçu de frais de garde pour impôt

Un reçu d'impôt est émis en février pour chaque enfant fréquentant le service de garde.

3. CALENDRIER ET ASSIDUITÉ

3.1 Congés fériés

Le service de garde est fermé les jours fériés suivants:

- 31 décembre, 1 et 2 janvier
- Confédération
- lundi de Pâques
- Fête du travail
- Fête des Patriotes
- Action de Grâce
- Fête Nationale
- 24-25-26 décembre

Ces journées sont payables si celles-ci correspondent à des journées habituelles de fréquentation du service de garde.

3.2 Avis d'absence

Si votre enfant doit s'absenter, veuillez nous aviser le plus tôt possible au 418- 469-2443 poste 3104 (avant 9:00)

3.3 Avis de départ

Le parent peut, à tout moment, résilier son contrat au moyen du formulaire de résiliation. Des frais de 50\$ ou 10% du reste du contrat seront facturés au parent. C'est une réglementation du Ministère de la Famille.

4. ACCUEIL

4.1 Responsabilités parentales

À votre arrivée, vous devez déshabiller votre enfant, placer sur les crochets identifiés les **vêtements identifiés**. Vous devez nous remettre tout ce qu'on doit avoir besoin pour la journée (couches, lingettes, doudou, vêtements de rechange...) si ce n'est pas déjà fait.

À votre départ, vous devez vêtir votre enfant et ranger ses effets personnels dans son casier.

*Veuillez noter que le parent est responsable de son enfant tant qu'il est présent au service de garde.

4.2 Soins

Vous devez fournir en tout temps: les couches, les lingettes, la crème d'oxyde de zinc, l'acétaminophène, la crème solaire et un insectifuge.

4.3 Vêtements

L'enfant doit avoir des vêtements appropriés à la saison; Pantalon, imperméable, manteau, chandail chaud, tuque, mitaines, cache-cou et bottes. Nous sortons chaque jour. Notez que les foulards sont interdits. Les enfants doivent avoir une paire de chaussure pour l'intérieur et une pour l'extérieur.

4.4 Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Si une autre personne (autres que les parents) doit venir chercher l'enfant, il est important que le service de garde sois avisé à l'avance.

5. HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ

5.1 Administration de médicaments

Nous ne pouvons administrer aucun médicament sans la prescription d'un médecin. L'étiquette de la prescription doit être sur le contenant. Le parent doit signer le formulaire d'autorisation prévu à cet effet.

Protocoles réglementés

- acétaminophène : seulement en cas de fièvre (+ de 38) et si le protocole est signé par les parents
- insectifuge: non administré aux enfants de moins de 2 ans, en période de pointe seulement et le protocole doit être signé.

Protocoles non réglementés

- Crème solaire, crème à base d'oxyde de zinc, gouttes nasales (protocole signé).

5.2 État de santé et exclusion

Nous pouvons refuser l'accès ou vous invitez à venir chercher votre enfant (délai d'une heure) dans les cas suivants:

- Il présente des symptômes particuliers: fièvre, diarrhée, éruption cutanée, difficultés à respirer, etc.
- Il nécessite des soins particuliers ou additionnels empêchant le personnel d'accorder son attention à la santé ou à la sécurité des autres enfants.
- Il a de la difficulté à suivre le déroulement de la journée et prendre part aux activités habituelles.

L'enfant peut réintégrer le service de garde si :

- Les symptômes ont disparu.
- Il se sent bien pour participer aux activités.
- Il est considéré comme non-contagieux selon les recommandations d'un professionnel de la santé.

**** Si vous avez un doute sur la santé de votre enfant et sur sa capacité à fréquenter le service de garde, il est recommandé de le garder à la maison et de nous informer le plus rapidement possible.**

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES

FIÈVRE

La fièvre est un symptôme à ne pas négliger car elle peut indiquer la présence d'une infection et votre enfant est peut-être contagieux, De plus, l'enfant fiévreux peut avoir besoin d'une attention particulière qu'il est difficile d'offrir en service de garde.

Selon le protocole établi, si votre enfant dans la journée présente plus de 38°C ou 101°F rectale, ou 37.2°C ou 99°F axillaire de température, son éducatrice:

- Applique les précautions particulières telles qu'habiller l'enfant confortablement, le faire boire souvent, ...
- Informe le parent.
- Administre de l'acétaminophène.
- Reprend sa température 1 heure plus tard.

Si la fièvre n'a pas baissé, le parent devra venir chercher son enfant. Si on ne rejoint pas les parents, on appelle les personnes à contacter en cas d'urgence.

GASTRO ENTÉRITE

Si votre enfant présente des vomissement ou des selles diarrhétiques, nous vous de mandons de le garder à la maison et de nous aviser des symptômes. L'enfant pourra réintégrer le service de garde lorsqu'il n'a pas vomi ou fait de diarrhée dans les **48 dernières heures**.

L'enfant peut demeurer contagieux malgré l'absence de symptômes. Une vigilance constante est nécessaire en adoptant un lavage des mains rigoureux comme mesure de protection universelle. Il ne faut jamais oublier que les enfants sont des personnes très vulnérables à ce genre de virus.

IMPÉTIGO

L'impétigo est une maladie fréquente chez le jeune enfant. Il est causé par une bactérie parfois présente sur une peau saine. Il ne cause problème que lorsqu'il y a coupure, égratignure, piqûre de moustique, varicelle... l'impétigo se traite par antibiotiques. Pour éviter que la maladie ne se propage à tout le service de garde, il faut exclure l'enfant atteint au moins 24 heures après le début du traitement antibiotique. Dès que le diagnostic est donné, il faut aviser le service de garde.

PHARYNGO-AMYGDALITE STREPTOCOQUE ET SCARLATINE

L'infection à streptocoque donne les signes suivants: fièvre, souvent élevée, maux de gorge, de ganglions, ainsi que nausées et vomissements dans les cas les plus sévères. Parfois, une eruption cutanée s'ajoute à la pharyngite: on parle de scarlatine. Le traitement sera un antibiotique. Il faut exclure l'enfant au moins 24 heures après le début de la prise d'antibiotique. Dès que le diagnostic est prononcé, il faut aviser le service de garde.

PÉDICULOSE (POUX)

Afin de limiter la propagation de ces petites bestioles, nous demandons votre collaboration afin de respecter certaines consignes:

- ⇒ Aviser le service de garde le plus rapidement possible.
- ⇒ Effectuer le traitement seulement si nécessaire (si il y a la présence de poux et / ou de lentes). Par la suite, l'enfant pourra réintégrer le service de garde.
- ⇒ Vérifier la tête de votre enfant durant toute la période recommandée, ainsi que celle de toute la famille.
- ⇒ Suivre les recommandations émises par la Santé publique.
- ⇒ Désinfecter les articles ou objets ayant été en contact avec la tête de l'enfant (taie d'oreiller, chapeau, vêtements, etc..).
- ⇒ Attacher les cheveux longs.
- ⇒ Éviter l'utilisation d'un revitalisant et les champoings parfumés.
- ⇒ Éviter que les vêtements se touchent dans les casiers.
- ⇒ Aviser les personnes ayant été en contact avec vos enfants.

****Il est important de nous informer durant tout le processus de l'état de la situation (présence de poux et de lentes). Prendre note que l'enfant sera exclu du service de garde si des poux vivants sont trouvés dans ses cheveux.**

CONJONCTIVITE INFECTIEUSE

La conjonctivite infectieuse d'origine bactérienne est une maladie qui se répand très rapidement en service de garde. Très contagieuse, elle exige des mesures d'hygiène strictes. Lorsque les yeux de votre enfant sont collés, gonflés, coulent ou sont rouges, il se peut que nous soyons en présence d'un cas de conjonctivite. La conjonctivite doit être diagnostiquée le plus rapidement possible. Nous demandons alors votre collaboration afin de respecter les recommandations qui vous seront transmises. En effet, l'enfant doit recevoir un traitement avant de réintégrer le service de garde 24 heures après le début du traitement.

5.3 Mesures d'hygiène, de santé et de sécurité

Nous appliquons les mesures d'hygiène, de santé, et de sécurité nécessaires pour prévenir la propagation des maladies, les accidents et maintenir l'état de santé général des enfants.

5.4 Respect du sommeil de l'enfant.

La sieste est physiologiquement nécessaire jusqu'à 4 ans. Elle est d'une importance capitale pour la santé physique, le développement intellectuel et affectif de l'enfant. Pour les 4-5 ans, une période de repos est consacrée en après-midi.

6. ALIMENTATION

Nous nous engageons à offrir une alimentation saine et équilibrée. Nous encourageons de bonnes habitudes alimentaires. Nous partageons les repas dans une atmosphère calme et propice à l'échange.

* Le parent doit fournir les purées tant que l'enfant ne mange pas comme les grands.